



AGENDA 21 DE COLOMBES

Ateliers thématiques

Thème 2 : Urbanisme et habitat durable

CONTEXTE

- **Habitat, logement et développement durable**

La notion d'habitat intègre les questions du cadre de vie, de vie sociale, de service aux habitants et d'urbanisme. Les collectivités locales doivent donc connaître les modes de vie de leurs habitants, anticiper leurs évolutions et tempérer les attentes individuelles pour trouver les réponses adaptées en termes de logement et de planification spatiale. En France, le droit au logement est considéré comme un droit constitutionnel. Le nombre de logements indignes a pourtant doublé en quinze ans et la liste d'attente pour l'accès au logement social a été multipliée par quatre. L'augmentation de la demande, imputable à la multiplication du nombre de foyers, au vieillissement de la population, aux flux migratoires, conjuguée à la pénurie de foncier et à la hausse des coûts de l'achat expliquent ces tensions. Ces problématiques sont particulièrement fortes dans l'agglomération Parisienne.

Les impacts d'un logement sur l'environnement sont importants. Sa fabrication, le choix des matériaux puis son utilisation ont des conséquences non négligeables qui peuvent perdurer bien après son existence : production de gaz à effet de serre (le bâtiment représente 20 % des émissions en France), occupation et pollution du sol, consommation de ressources naturelles...

- **Planification urbaine et développement durable**

La planification urbaine, au travers des formes et structurations qu'elle propose, du niveau de qualité environnementale qu'elle intègre et de la densité qu'elle préconise est un élément clé du développement durable sur un territoire. Porteuse d'une vision prospective, elle est à même d'anticiper les conséquences prévisibles du changement climatique et de la raréfaction des ressources énergétiques classiques.

L'urbanisme a également des répercussions importantes en matière sociale. Une attention constante doit donc être apportée au brassage des catégories sociales, à la mixité sociale et fonctionnelle et à son évolution dans le temps pour contrecarrer la ségrégation spatiale et la ghettoïsation des quartiers les plus sensibles. Les choix urbanistiques doivent concourir à favoriser les rencontres entre habitants, le brassage des populations et à prévenir les inégalités sociales et écologiques. Ils doivent aussi privilégier les équipements collectifs alternatifs favorables à l'environnement, tels que les transports collectifs ou les modes de déplacement doux ainsi que l'accès aux énergies renouvelables.

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

Les plus

Deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) concernant les secteurs des Vallées Brossolette et du Plateau Colbert et trois projets de rénovation urbaine (ANRU) sont actuellement en cours sur le territoire de la ville. Des programmes qui dans leur cahier des charges répondent aux principes de développement durable. Autre atout de Colombes, son centre-ville qui, clairement identifié et reconnu par ses habitants, permet d'assurer une mixité de toutes les populations à travers sa vocation d'espace de rencontres et d'échanges.

Les moins

La zone pavillonnaire de Colombes abrite de nombreux logements anciens (antérieurs à 1948) aux performances énergétiques moyennes ou faibles. Se pose la question de la réhabilitation et de son coût pour leurs occupants. Autre problématique, la forte dualité qui aujourd'hui oppose le Nord de la ville, caractérisé par une forte densité en logement sociaux au Sud des quartiers pavillonnaires. Résorber ce clivage est probablement l'enjeu fondamental auquel sera confrontée la ville dans le cadre de sa politique d'aménagement urbain.

LES ENJEUX DU SUJET

- Comment répondre aux enjeux environnementaux et sociaux du XXIème siècle par une politique d'aménagement urbain adaptée ?
- Comment prendre en compte, lors d'opérations d'aménagement et d'urbanisme, des éléments aussi différents que les paysages, l'habitat, les déplacements, le développement économique et la qualité de vie du futur habitant ?

LES THEMES

- Le développement durable dans les projets ANRU et les OPAH
- La qualité environnementale de la construction
- Le développement des énergies renouvelables
- L'Information et sensibilisation des propriétaires et des locataires
- Un éco-quartier à Colombes

BONNES PRATIQUES

Un éco-quartier à Saint-Ouen

À Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis), la commune a lancé sur 100 ha la construction d'un nouveau quartier dans un projet d'urbanisme exemplaire. Ce pôle d'aménagement des «Docks » de Saint-Ouen s'insère dans la trame verte régionale, qui s'étend du parc des Batignolles à Paris jusqu'à celui de l'Île-Saint-Denis et Villeneuve-la-Garenne. Le projet se veut exemplaire en matière de qualité environnementale (matériaux, traitement de l'eau, énergie...) mais aussi en matière de mixité urbaine et sociale (logements sociaux, équipements, entreprises...).

POUR ALLER PLUS LOIN

Sites Internet

- Le Blog Agenda 21 de Colombes
<http://agenda21.colombes.fr/>
- Le site de la Ville de Colombes
<http://www.mairie-colombes.fr/>
- Le site de l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies
<http://www.areneidf.org/>
- Le site du Ministère de l'Écologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
<http://www.environnement.gouv.fr/>
- Le site de l'ADEME, rubrique bâtiment :
<http://www2.ademe.fr/>

Documents à consulter

- Le Schéma Directeur de la Région Ile de France
Consultable sur <http://www.sdrif.com/>
- Le Plan Climat National 2006, chapitre bâtiment
Consultable sur <http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Panclimatactualise.pdf>

Date des ateliers « Urbanisme et habitat durable » :

10 février 2009 - 19H30 - Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

11 mars 2009 - 19H30 - Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Accompagnement dans l'élaboration d'un Agenda 21 pour Colombes : Solving Efeso

